

A.B.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

KIGALI, le 6 décembre 1955.-

N° 5923/A.I.

RESIDENCE



1628

TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur l'Administrateur de Territoire
(tous)

OBJET:

5e session Conseil
Supérieur du Pays.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

A Monsieur le Président
du Conseil Supérieur du Pays

S/couvert de Monsieur le Conseiller du Mwami

à NYANZA.-

Monsieur le Président,

Suite au vœu émis par le Conseil Supérieur
du Pays en sa 5e session, j'ai l'honneur de vous envoyer
ci-joint pour communication au Conseil Supérieur du Pays
une note résumant le fonctionnement du Fonds d'Avance.

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,
Sé/: M. DESSAINT.-